



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Passerelle d'Illarsaz sur le Rhône

Remplacement de l'ancienne passerelle d'Illarsaz, entre les communes de Collombey-Muraz (VS) et Aigle (VD)

Les crues du Rhône ont emporté le 14 octobre 2000 une passerelle, construite en 1894, qui assurait la liaison cycliste et piétonne entre Aigle et Illarsaz. Les Conseils d'Etat valaisan et vaudois ont décidé la reconstruction de cet ouvrage à son précédent emplacement.

A l'origine, la passerelle d'Illarsaz faisait partie de la route cantonale reliant les communes de Collombey-Muraz et d'Aigle.

Dès la mise en service en 1975 du nouveau pont routier sur le Rhône à la sortie "Aigle" de l'autoroute A9, cette passerelle fut utilisée pour le trafic cycliste et piétonnier. Elle assurait une liaison 2-roues légers régionale, mais aussi interrégionale et nationale grâce à la connexion entre la " Route du Rhône N° 1 " et la " Route du Panorama alpin N° 4 ". Les itinéraires pédestres locaux, notamment entre les deux rives du Rhône, empruntaient également cette passerelle.

Pour rétablir les liaisons cycliste et piétonne, une étude intercantonale a comparé la reconstruction d'une nouvelle passerelle avec l'adaptation du pont routier existant plus en aval. La faible différence de coût en faveur de la modification de l'ouvrage d'art actuel n'a pas compensé les réels inconvénients du passage des cyclistes et des piétons sur cette route cantonale à forte densité de trafic : à savoir un détour de près de 1,5 km, la nécessité de prévoir des rampes et escaliers d'accès depuis les rives du Rhône, les nuisances sonores causées par les véhicules motorisés, et un niveau de sécurité et de confort réduits.

Les Conseils d'Etat valaisan et vaudois ont donc décidé de construire une nouvelle passerelle à l'emplacement de celle emportée par les crues. Le mandat d'étude portant sur le choix statique d'un système porteur, l'aspect esthétique de l'ouvrage et sa réalisation, sera prochainement attribué.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 décembre 2001

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 / 316 70 01, M. Bernard Daucher, chef du Service des routes, tél. 021 / 316 71 30 M. Alain Muller, ingénieur au Service des routes, tél. 021 / 316 70 97